

## *Pays-Bas*

### **Secrétaire général de la Croix-Rouge néerlandaise.**

Le Comité exécutif de la Croix-Rouge néerlandaise a fait connaître au Comité international que le Dr F. W. Donker Curtius, a demandé et obtenu sa démission comme membre dudit Comité, à partir du 15 septembre 1940.

M. H. H. Thoden van Velzen, colonel de l'état-major, a été désigné comme secrétaire général pour remplacer M. Donker Curtius.

## *Suède*

### **Discours de S.A.R. le Prince Charles sur le rôle et les activités de la Croix-Rouge suédoise.**

En sa qualité de président de la Croix-Rouge suédoise, S.A.R. le Prince Charles a prononcé un discours devant les représentants de la presse étrangère à Stockholm, réunis le 4 octobre, dans la salle des séances du Comité central de cette Société.

« Si j'osais — a dit notamment Son Altesse Royale — avant de passer à notre action internationale, marquer les traits qui me paraissent distinguer notre Société des autres Sociétés nationales de Croix-Rouge, ce serait pour faire ressortir, d'une part, le lien étroit existant entre la Croix-Rouge suédoise et l'Etat et les services de la défense nationale, d'autre part, la multiplicité et l'envergure de nos activités nationales d'hygiène sociale, qui sont de nature à donner, en temps de paix aussi, de la vie à notre mouvement, et qui répondent bien aux besoins d'un pays où de vastes régions ont une population fort clairsemée et très isolée. Un regard sur le tableau sommaire de

## Suède

l'œuvre de la Croix-Rouge suédoise joint à mon exposé en donnera la preuve. » <sup>1</sup>

Et S. A. R. a terminé son exposé par les considérations suivantes qui ont une portée internationale :

« Si l'on peut dire ainsi que nous sommes parvenus, dans l'ensemble, à nous acquitter des devoirs d'une Société nationale de Croix-Rouge, je dois avouer que nous avons totalement échoué sur un autre point : à savoir dans nos efforts pour ramener la paix et favoriser la réconciliation entre les peuples, et pour humaniser au moins la guerre. L'avenir est, au contraire, plus incertain et plus sombre que jamais à cet égard, de même que pour la Croix-Rouge. Il serait inutile de vouloir contester que la Croix-Rouge, en tant qu'institution humanitaire, et la Convention de Genève, en tant qu'accord humanitaire, verront au sortir de la guerre actuelle leur autorité et leur prestige amoindris. La Croix-Rouge a pour base les exigences de la justice et de l'amour, le respect du droit international et des lois de la guerre. Or la guerre totale rejette ces exigences et ne respecte plus ces lois, qui sont contraires à son essence même. L'aviation militaire n'a d'autre règle que la violence illimitée. Les objectifs militaires et les buts non-militaires sont souvent d'ailleurs si proches les uns des autres et tellement confondus qu'il peut être impossible à l'aviateur le plus loyal de les distinguer, comme il peut l'être de discerner à une grande hauteur et, par suite, de respecter l'emblème de la Croix-Rouge, lors même qu'il aurait des dimensions importantes. Il n'en est pas moins arrivé malheureusement, au cours de la guerre actuelle, et à plusieurs reprises, que des hôpitaux marqués du signe de la croix-rouge, ainsi que des fermes et des bateaux de pêche aient subi des attaques aériennes, dans des cas où ces circonstances

---

<sup>1</sup> Ce tableau est reproduit ci-dessous, pp. 1029-1031.

## Suède

atténuantes n'existaient en aucune façon. Quelques-unes de ces violations flagrantes du droit international et de la Convention de Genève ont été signalées, en vue de leur répression, au Comité international de la Croix-Rouge, et beaucoup d'autres auraient dû l'être également. Mais jamais encore, du moins jusqu'à ce jour, il n'a été donné suite à ces plaintes. En cette matière comme en tant d'autres, les dispositions de la Convention de Genève sont imprécises ou incomplètes et auraient besoin d'une revision ou de l'addition d'une convention complémentaire pour mieux répondre aux conditions de la guerre totale, constituer une protection pour la population civile aussi et rendre à la Croix-Rouge l'importance et l'autorité qui lui sont plus nécessaires que jamais dans la situation créée par les méthodes et les usages de la guerre moderne. La direction de la Croix-Rouge suédoise s'est employée plusieurs fois et de toutes façons en faveur des efforts tentés par le Comité international de la Croix-Rouge pour arriver à améliorer la Convention de Genève, et elle a pris elle-même diverses initiatives en vue du même objet. Nous avons voué un intérêt tout spécial à d'importants projets de conventions internationales relatives à des « villes sanitaires neutralisées » et à des « zones de sécurité », où les hôpitaux de guerre dans le premier cas, les femmes et les enfants, ainsi que les malades, dans le second, trouveraient un refuge assuré en dehors du théâtre présumé des opérations militaires. Il est très fâcheux que ces précieuses suggestions n'aient pu aboutir avant le début de la guerre actuelle à la conclusion des accords nécessaires.

Conformément à une résolution adoptée par la dernière Conférence internationale de la Croix-Rouge à Londres, la prochaine Conférence doit se tenir en 1942 dans la capitale de la Suède. Il n'est guère possible encore de dire si sa réunion pourra avoir lieu, c'est-à-dire si la paix sera rétablie

# Suède

à cette époque, ni si les préparatifs et les projets particulièrement importants à lui soumettre seront achevés. Mais il ne paraît pas improbable que la convocation de la Conférence internationale de la Croix-Rouge de 1942 doive être renvoyée à une date ultérieure. »

## Aperçu de l'activité de la Croix-Rouge suédoise.

### La Croix-Rouge suédoise

<i>dispose de :</i>	1930	1935	1940
Infirmières appartenant à la Croix-Rouge . . . . .	1.500	1.866	2.246
Infirmières auxiliaires . . . . .	260	377	475
Gymnastes médicales . . . . .	275	547	455
Gardes-malades ménagères . . . . .	33	63	171
Samaritaines des régions à population disséminée . . . . .	22	25	24
Infirmiers de la Croix-Rouge . . . . .	2.000	3.400	5.030
Assistantes d'hôpital . . . . .	—	—	2.200
Samaritaines du service familial . . . . .	—	—	3.700
Maison des élèves et infirmières de la Croix-Rouge, pour 400 infirmières et élèves . . . . .			
Hôpital de la Croix-Rouge, avec 1.200 malades environ par an			
Infirmeries dans les régions à population disséminée et les archipels avec un total annuel de 10.000 jours de soins. . . . .	10	10	9
Maternités . . . . .	55	47	20
Centrales et stations de protection de l'enfance . . . . .	—	—	18
Asiles et maisons de repos pour enfants, maisons de repos pour mères, et maisons de vacances pour mères et enfants . . . . .	10	14	18
Colonies de vacances . . . . .	23	34	35
Postes de secours routiers de la Croix-Rouge avec, en 1930, 364 cas d'accidents et 378 blessés . . . . .	—	48	256

# Suède

	1930	1935	1940
Postes de secours sur les plages. . . . .	—	10	29
Bureaux de renseignements pour marins. . .	9	11	12
Bains populaires et étuves. . . . .	40	97	106
<i>Elle a organisé :</i>			
	1929	1934	1939
Service d'examen médicaux: nombre d'en- fants . . . . .	350	10.000	23.500
Service de soins dentaires, nombre d'enfants Cours populaires d'hygiène et de soins aux malades . . . . .	—	—	50.200
nombre de participants . . . . .	350	500	1.050
Cours destinés aux assistantes d'hôpital . .	7.100	10.100	32.200
nombre de participantes . . . . .	—	—	68
Cours destinés aux samaritaines du service familial . . . . .	—	—	92
nombre de participantes . . . . .	—	—	3.230
Cours destinés aux samaritains (hommes et femmes) de la défense anti-aérienne passive. nombre de participants . . . . .	—	—	392
	—	—	12.350
<i>Elle a utilisé :</i>			
	1929	1934	1939
Avions sanitaires . . . . .	2	1	1
Ambulances automobiles, propriété de la Croix-Rouge . . . . .	31	26	21
Automobiles ordinaires adaptées en vue des transports sanitaires, propriété de la Croix- Rouge . . . . .			
Taxis liés par contrat pour les transports sani- taires . . . . .	66	161	310
<i>Elle a publié, distribué ou vendu de 1925 à 1939 :</i>			
Brochures illustrées sur des questions sani- taires (hygiène, soin des malades, puéri- culture, soins dentaires), tracts, etc. . . .			1.250.000
Manuels d'hygiène et de soins aux malades, et de traitement des gazés. . . . .			325.000
<i>Elle a affecté en 1939 à l'œuvre d'hygiène sociale exercée par l'organe de ses sec- tions une somme totale de . . . . .</i>			
			1.145.000 c. s.

# Suède

*Elle dispose pour son service de prêts de :*

Matériel sanitaire pour une valeur approximative de . . . . . 2.600.000 c. s.

*Elle est divisée en :*

	1930	1939	1940
Districts . . . . .	23	24	24
Cercles (sections) . . . . .	535	740	1.282
Corps de troupes de la Croix-Rouge . . . . .	8	20	64
Sociétés de URK (Croix-Rouge de la jeunesse) . . . . .	152	270	331
nombre total de membres de la Croix-Rouge . . . . .	80.590	113.300	*227.000
dont : membres des corps d'infirmiers de la Croix-Rouge . . . . .	1.600	4.335	9.800
membres des URK. . . . .	7.550	12.000	17.000

*Elle tient à la disposition des services sanitaires de la défense nationale une soixantaine d'établissements et formations sanitaires fixes ou mobiles, prêts à fonctionner, et dont l'équipement représente une valeur actuelle de près de 3 millions de couronnes suédoises,*

*met au service de la population son personnel et son matériel sanitaires en cas de catastrophes ou d'épidémies,*

*exerce une action internationale de secours en cas de catastrophes nationales, mais seulement avec les fonds spécialement reçus par elle à cet effet.*

## *Situation financière de la Croix-Rouge suédoise au 1<sup>er</sup> janvier*

	1930	1935	1940
Espèces, titres obligataires, etc. . . . .	5.930.549,—	9.247.063,—	11.799.805,—
Valeur des immeubles . . . . .	1.836.519,—	4.885.350,—	4.672.607,—
Valeur du matériel sanitaire . . . . .	4.911.625,—	4.603.518,—	5.785.811,—
Total: couronnes suédoises . . . . .	12.678.693,—	18.735.931,—	22.258.223,—

\* A ce chiffre s'ajoutent 29,718 éclaireurs et éclaireuses affiliés collectivement à la Croix-Rouge de la jeunesse.